



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-242320034-20160216-20160228-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2016

Délibération n° 2016/02/28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE

SEANCE DU 11 FEVRIER 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
42	31	38
POUR	CONTRE	ABSTENTION
38	0	0

DATE DE LA CONVOCATION

01 février 2016

L'an deux mille seize, le 11 février, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de Bourganeuf-Royère de Vassivière, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente du Compeix commune de Saint Pierre Bellevue, sur la convocation en date du 01 février 2016, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM. JOUHAUD, RIGAUD, SZCEPANSKI, CHAPUT, LALANDE, MALIVERT, DUGAY, ROYERE, LEGRAND, CHAUSSADE, MEUNIER, PEROT, SCAFONE, CALOMINE, PAMIES, LABORDE, PATEYRON, COUSSEIROUX, RABETEAU, CADROT, MEYER, DERIEUX.

MMES SPRINGER, CAPS, LAGRAVE, SUCHAUD, GAUTRET, CHENEVEZ, GRIZON, PATAUD, BATTUT.

ETAIENT EXCUSES :

MM. SIMON-CHAUTEMPS, GUILLAUMOT, AUMEUNIER, LEHERICY, GAUDY, FAURE, MARTINEZ.
MMES JOUANNETAUD, MARCON, POUGET-CHAUVAT, COULAUD.

M. SIMON-CHAUTEMPS a donné procuration à M. JOUHAUD.
Mme JOUANNETAUD a donné procuration à M. RIGAUD.
Mme MARCON a donné procuration à M. SZCEPANSKI.
Mme POUGET-CHAUVAT a donné procuration à M. MEUNIER.
Mme COULAUD a donné procuration à M. CHAUSSADE.
M. GUILLAUMOT a donné procuration à M. PATEYRON.
M. FAURE a donné procuration à Mme BATTUT.

Objet : motion POLT (ligne Paris-Orléans – Limoges – Toulouse).

Le Président rappelle les éléments de la motion adoptée le 26 septembre 2015 à Gourdon par « Urgence POLT » puis par l'Assemblée Générale des Maires et Adjointes et Présidents d'EPCI de la Creuse dans sa motion du 17 octobre 2015, demandant au Gouvernement :

- De déclarer prioritaire la modernisation de la ligne POLT et sur toute sa longueur de Paris à Toulouse.
- De reconnaître, dans le périmètre de la convention à intervenir entre l'Etat et la SNCF, l'ensemble de la ligne de Paris à Toulouse comme d'intérêt national et d'aménagement du territoire, affirmant ainsi son statut national sur l'intégralité de la ligne.

L'accident de Brétigny-sur-Orge en juillet 2013 est venu, de façon dramatique, rappeler l'urgence de traiter prioritairement la modernisation de cet axe ferroviaire majeur.

Par conséquent, et en référence aux rapports Duron de 2013 et 2015 qui indiquent clairement la nécessité :

- D'accorder la priorité au réseau classique et plus particulièrement à 4 lignes TET (Trains d'Equilibre du Territoire) dont Paris – Orléans – Limoges – Toulouse.
- D'avoir « une vision ambitieuse pour la ligne POLT » car elle recèle « de fortes potentialités ».

Les élus communautaires demandent en conséquence :

- Que l'engagement du ministre Cuvillier, pris en mars 2014, de créer un Comité de pilotage chargé d'élaborer et de mettre en œuvre un schéma directeur précis de la ligne, soit tenu, sa composition devant être démocratique et donc ouverte à toutes les parties prenantes ; le conseil consultatif des TET ne pouvant s'y substituer.
- Le renouvellement du matériel roulant dans un délai de 3 à 4 ans maximum.
- L'augmentation des crédits pour permettre une véritable modernisation des infrastructures et donc des gains de temps substantiels et de sécurité ; au minimum passer de 1 milliard d'euros à 1,5 milliards d'euros comme le demande le Président de SNCF Réseau et le rapport Duron ; en réalité, 2 milliards d'euros sur 10 ans conviendraient mieux à une vision ambitieuse.
- Qu'aucune densité de desserte, aucun arrêt, ne soit modifiés avant que les effets positifs de la modernisation sur l'accroissement du nombre de voyageurs n'aient été mesurés par le comité de pilotage.
- Que l'Etat et l'ensemble des intervenants ferroviaires retiennent absolument la dynamique « d'ambition pour POLT » inscrite dans le rapport Duron 2 et qu'en conséquence soient récusées les préconisations du même rapport qui vont à l'encontre de cette dynamique notamment pour la partie Sud de Limoges à Toulouse.

La modernisation de la ligne POLT est aujourd'hui la seule solution crédible pour une desserte efficace et confortable des territoires de 4 des 13 grandes régions françaises.

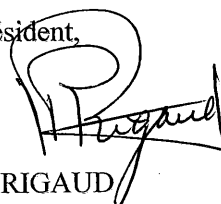
Les élus communautaires tiennent donc à réaffirmer que POLT est une ligne d'avenir.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,

A Masbaraud Mérignat, le 15 février 2016

Pour copie conforme

Le Président,



Régis RIGAUD